



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1881

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 22 octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Ce projet de règlement a pour principal objet d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, sur un emplacement déterminé situé à l'intérieur d'une zone, sans toutefois viser l'ensemble de la zone, un projet particulier de construction d'un nouveau bâtiment, de modification d'un immeuble ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements ou des dispositions suivantes :

- 1) Le règlement de zonage en vigueur;
- 2) Le règlement de lotissement en vigueur;
- 3) Le règlement de construction en vigueur;
- 4) Le règlement sur les usages conditionnels en vigueur;
- 5) Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur;

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la Ville de Cowansville à l'exception de toute partie du territoire située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique tel que prévu à l'article 145.37 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*.

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 6 novembre 2019 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 30 octobre 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA